

---

DATE : 05.04.2025

Heure : 18:30

OBJET : Temps forfaitaire

Doc n° 3.5

---

DE : Direction de course

A : Equipages

---

En application de l'article 31.7 du règlement standard des rallyes, l'équipage numéro 20 est crédité du temps forfaitaire suivant :

7 : 26 . 0

Saignelégier, le 05 avril 2025

